

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023**

**88x23**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT** **DOTATION « FONDS VERT » 2023**

Le dispositif « Fonds vert », sous la responsabilité des préfets, a été créé en 2023, pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement. Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

Il se décline selon trois axes : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Plus particulièrement, l'axe 1 « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » a pour objectif d'augmenter le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public de 10 % chaque année, sans attendre l'obsolescence totale du parc.

Dans un objectif de performance environnementale, Monsieur le Maire propose de continuer la rénovation du parc d'éclairage public. Cet investissement permettra, à long terme, non seulement de réduire significativement les consommations électriques mais aussi de diminuer les nuisances environnementales sur la faune et la flore (pollution du ciel nocturne) et les impacts négatifs sur la santé humaine.

Le taux de subvention est de 80% maximum du montant hors taxes pour les travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État, pour la réalisation de la première tranche, tels que prévus sur l'exercice 2023 :

<b>Opération</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Subvention escomptée 80%</b>	<b>Autofinancement commune</b>
Première tranche de la rénovation de l'éclairage public	680.000	544.000	136.000

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif Fonds vert 2023, détaillé ci-dessus, au taux maximum de 80%,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL

